

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2022

Présents : Mesdames BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs CHABANON Philippe, DUNIS Damien, M. PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.
M. COMTE Cédric est arrivé à 21h

Absent : M. GERENTON Laurent Absent excusé : M. BOURGON Jérôme

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 17/02/2022. Vote : Pour à l'unanimité (8 voix)

1- Harmonisation du temps de travail

Le temps de travail pour tous les agents de la commune de VISSAC-AUTEYRAC est fixé à **1607 heures annuelles** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

2- Autorisations spéciales d'absence

Le Conseil Municipal valide les autorisations d'absence, notamment pour motif familial, telles que proposées par le Centre de Gestion de la Haute-Loire.

Vote : Pour unanimité (8 voix)

3- Motion de soutien au Sictom Issoire Brioude

Le Conseil Municipal **APPORTE SON SOUTIEN** à l'unanimité au SICTOM Issoire-Brioude, qui est confronté à des incivilités de plus en plus importantes sur le site de Brassac-les-Mines.

Ce point n'a pas donné lieu au vote des conseillers municipaux.

4- Convention avec le SE2A concernant l'assainissement

Mise en place d'une convention avec le SE2A concernant la redevance assainissement à compter du 01/01/2023.

Le SE2A facturera en même temps l'eau et l'assainissement, percevra les redevances eau et assainissement et reversera la part assainissement à la mairie en une seule fois.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

5- Validation du choix de l'architecte pour les futurs travaux au gîte de Vissac.

Le conseil municipal choisit Mme Carine BERNARD, architecte, pour la maîtrise d'œuvre du futur gîte à Vissac.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

6- Reconstruction du mur de soutènement de la voie communale dans le village de Vailhac.

Dans le village de Vailhac, un mur de soutènement de la voie communale s'est écroulé le 7 mars 2022. Certains habitants doivent emprunter un chemin de terre privé pour accéder à leur habitation.

Face à l'urgence de cette situation, nous avons demandé à un ingénieur structure d'intervenir pour fournir un descriptif des travaux à effectuer. Plusieurs entreprises ont chiffré les travaux.

Le conseil municipal :

- VALIDE la proposition de la SARL DELORME-TRAMONTIN concernant le déblai, découpage enrobé et terrassement au prix de 12 288 € HT, soit 14 745.60 € TTC
- VALIDE la proposition de l'entreprise LADouble-LAMBARD pour la réalisation d'un mur en béton banché au prix de 10 109.40 € HT, soit 12 131.28 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 80%.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

7- Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur une parcelle communale.

Madame le maire informe qu'elle a autorisé par convention de servitudes en date du 31/01/2022, ENEDIS à implanter un poste de transformation d'une emprise au sol de 20 m² sur la parcelle cadastrée section 266 B numéro 1465, lieudit « La Pénide », moyennant une indemnité de 224 € / an.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

8- Validation des attributions de compensation 2021.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier a validé les montants définitifs 2021 des attributions de compensation.

La Commune de Vissac-Auteyrac doit payer la somme de 9 896 € à la CCRHA. Cette somme correspond aux attributions de compensation historiques auxquelles est ajoutée la contribution SDIS.

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

9- Attribution de subventions 2022.

Attribution des subventions suivantes : OCCE : 2 800 € (séjour ski en mars 2022 et sorties piscines), APE : 48.5 € x 20 élèves = 970 €, Autres : ADMR 100 € et JSP : 100 €

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

10- Taux d'imposition 2022

Taux d'imposition identiques à ceux de l'année dernière, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 36.90 % (Ancienne part communale 15 % + ancienne part départementale 21.90 %)

- Taxe foncière (non bâti) : 63.97 %

Le produit attendu est 126 821 €

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

11- Affectation du résultat 2021 :

Le résultat de fonctionnement 2021 est de 119 925.07 €. Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 en investissement à hauteur de 83 000 € et de reporter 36 925.07 € en fonctionnement.

Vote : Pour à l'unanimité (9 voix)

12- Budget 2022 :

Madame le maire présente le budget 2022.

Budget prévisionnel en fonctionnement : 373 383.61 €

Budget prévisionnel en investissement : 543 746.73 €

Les états annexes de chaque bien de section sont joints au budget 2022.

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

Questions diverses :

SNCF : Pas de train du 28/03/2022 au 24/06/2022 : changement de traverses

Coupure de courant pour travaux le jeudi 28 avril 2022 de 13h à 17h dans les quartiers ou lieux-dits : Lachaud, Les Barreaux, Vissac, La Vialle, Vissaguet, Lachaud-Curmilhac

Madame le maire lève la séance à 22h30

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 21/04/2022

Madame Yolande BONHOMME,